

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 7 mai 2018 à 19 h 30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe, située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Pierre Cormier,

SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Jimmy Flowers	conseiller siège n° 5

SONT AUSSI PRÉSENTES :

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 30 et débute par un moment de réflexion.

**RÉSOLUTION N° 9789-18
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire la modification suivante :

Retrait :

7.2 Service d'ingénierie : approbation

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance, soit adopté avec la modification ci-haut mentionnée, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 9790-18
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenue le 3 avril 2018, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 3 avril 2018 soit, et par la présente, est adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 9791-18
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2018 : APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 319 269,76 \$ en date du 30 avril 2018.

RÉSOLUTION N° 9792-18
CONTRAT N° 2018-100 « RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE DE L'ANSE EST » : RAPPORT ET OCTROI

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions, en date du 2 mai 2018, pour la réfection du poste de pompage de l'Anse Est;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions reçues;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le contrat n° 2018-100 « Réfection du poste de pompage de l'Anse Est » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit G7 Construction (9140 0663 Québec inc.) et ce, pour la somme de 351 432,40 \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 9793-17

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES : MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2018-2019.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre reconnaisse que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, des frais de gestion correspondant à un pourcentage du montant total facturé, avant taxes, à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les non-membres de l'UMQ.

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION N° 9794-18
ASSOCIATIONS ET ORGANISMES : MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a manifesté son intérêt afin d'apporter un soutien financier aux organismes et regroupements du milieu;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour la tenue du spectacle annuel de l'École de musique de Havre-Saint-Pierre, le dimanche 13 mai 2018 en après-midi.

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour la tenue de la 32^e édition de l'activité « l'Art de s'exprimer » pour les jeunes de la 3^e à la 6^e année organisée par le Club Optimiste de Havre-Saint-Pierre, le lundi 14 mai 2018 en soirée.

RÉSOLUTION N° 9795-18
DÉROGATION MINEURE N° 2018-01 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le 1543, rue du Canot a déposé une demande de dérogation mineure à la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis public fut donné le 11 avril 2018 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour informer la population que le Conseil municipal statuerait sur cette demande à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accepte la dérogation mineure n° 2018-01 relativement
au 1543, rue du Canot à Havre-Saint-Pierre, plus précisément afin d'accepter :

- la position du garage à 0,89 mètre au lieu de 1 mètre par rapport à la limite
de lot, tel qu'exigé par le règlement de zonage n° 298.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION
PROJET DE RÈGLEMENT N° 327 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° 324 CONCERNANT LES TAXES DE SERVICES**

Avis de motion est donné par la conseillère Marie-Ève Thériault que je présenterai,
lors de la prochaine séance pour adoption, un règlement modifiant le règlement n°
324 concernant les taxes de services.

Le maire présente et explique le projet de règlement.

**RÉSOLUTION N° 9796-18
LA VIRÉE DE LA CULTURE - PROTOCOLE D'ENTENTE 2018-2021 :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que madame Nancy Petitpas, coordonnatrice division culture et tourisme soit
autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, le
protocole d'entente 2018-2021 de la « Virée de la culture ».

**RÉSOLUTION N° 9797-18
TOURISME CÔTE-NORD DUPLESSIS - PROTOCOLE D'ENTENTE SAISON
2018 : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que madame Nancy Petitpas, coordonnatrice division culture et tourisme soit
autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, le
protocole d'entente saison 2018 à intervenir avec Tourisme Côte-Nord Duplessis.

RÉSOLUTION N° 9798-18
SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE : PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, de par le maire Pierre Cormier, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale » dans la municipalité et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organismes et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « Agir pour donner du sens ».

CORRESPONDANCE

MRC de Minganie, le 17 avril 2018 concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 175-18-04-17 « Règlement relatif à la tarification de l'utilisation du Complexe aquatique de Minganie ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des contribuables.

RÉSOLUTION N° 9799-18
LEVÉE DE LA SÉANCE

Après la période de questions,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20 heures.

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale